



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 décembre 2015**

Le seize décembre deux mille quinze, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale de Monsieur Olivier PAVY, son Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 22

VOTE : 25

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Monsieur Pascal **COLART** délégué titulaire,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès **THIBAUT** déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle **MOREAU** déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**,
Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean **CHICAULT**, Madame Christiane
LALLOIS, Madame Emmanuelle **ROEKENS**, Madame Marie-Lise **CARATY**, Monsieur
Jean-Pierre **ALBERTINI** et Monsieur Stéphane **DOUADY**, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre **MAURICE**, Monsieur Max **BURON** et Madame Corinne **PENICAUD**
délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE** délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard **CHOPIN** et Monsieur Claude **LELAIT** délégués titulaires

Absents excusés et Pouvoirs :

Madame Isabelle **GASSELIN** – Pouvoir à Monsieur Pascal **COLART**

Monsieur Philippe **DEBRE** – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**

Madame Mauricette **ROQUE** – Pouvoir à Monsieur **CHOPIN**

Madame Françoise **RANCIEN** – Sans pouvoir

Madame Stéphanie **DARDEAU** – Sans pouvoir

Secrétaire de séance :

Madame Christiane **LALLOIS**

OBJET : -----

**OUVERTURE
D'UNE LIGNE D'INVESTISSEMENT
SUR LE BUDGET 2016**

1

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut autoriser, par délibération, l'ouverture d'une ligne de crédits d'investissement en préalable au vote du budget primitif de l'année N+1. Ces crédits seront repris dans le cadre dudit budget primitif.

Extrait du CGCT :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Crédits votés en 2015 : 1 613 225.94 €

Emprunts : 16 700 €

Solde : 1 596 526.90 €

Maximum autorisé de 25 % : 399 131.47 € pour 2016

Le projet de création d'une aire d'accueil des grands passages va générer des dépenses d'investissement dès le début d'année. Afin de procéder au règlement des premières dépenses, il est proposé d'ouvrir une ligne d'investissement d'un montant de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'ouverture d'une ligne de crédits d'investissement à hauteur de 100 000 €uros 90 000 € au chapitre 21 et 10 000 € au chapitre 20 du budget général

Ces crédits budgétaires seront réintégrés aux BUDGETS PRIMITIFS 2016

-
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

